

La Prime d'Appui à l'Emploi PAE est une mesure incitative à l'emploi au profit des entreprises, associations et coopératives et pour différentes catégories de chercheurs d'emploi

Cette prime a pour objectif de promouvoir l'emploi à travers une prime mensuelle versée aux employeurs pour leurs recrutements en contrat de 12 mois minimum



AVANTAGES DE LA P.A.E

- Versement d'une prime de 1500 Dhs par mois à l'employeur par la CNSS pendant 9 mois
- Prise en charge de différentes catégories de chercheurs d'emploi



EMPLOYEURS ELIGIBLES

Deux catégories d'employeurs :

- **TPE** : chiffres d'affaires inférieur à 10MDHS ou entreprise nouvellement créée avec un nombre de salariés ne dépassant pas 20 personnes
- **Autre employeur affilié à la CNSS** : entreprise, coopérative ou association

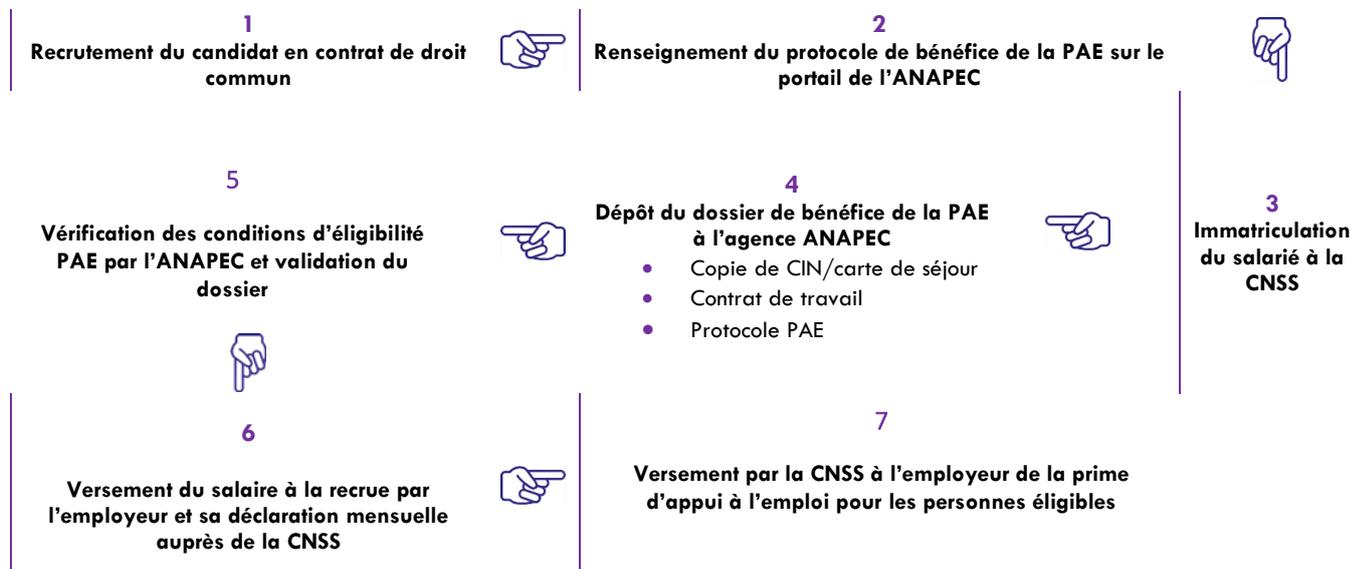


CHERCHEURS D'EMPLOI ELIGIBLES

Différentes catégories selon la catégorie de l'employeur :

- **TPE** : Inscrits à l'ANAPEC et n'ayant pas été déclarés à la CNSS plus de 6 mois durant les 3 dernières années (Diplômés, Non-diplômés, Personnes en Situation de Handicap, Migrants en situation régulière)
- **Autre employeur affilié à la CNSS** :
 - Non-diplômés
 - Personnes en Situation de Handicap
 - Migrants en situation régulière
 - Diplômés inscrits à l'ANAPEC pendant 12 mois
 - Diplômés non-déclarés à la CNSS depuis plus de 12 mois

MODE OPERATOIRE DE LA PAE



Pour plus d'informations, veuillez contacter votre agence ANAPEC ou inscrivez-vous sur le lien :

<https://forms.gle/yzsYrmitSiwJgcfU8>